

Diminution dans les articles sujets aux droits de douane et augmentation dans ceux qui en sont exempts.

207. Il y a eu une diminution dans la valeur des marchandises sujettes aux droits de douane de \$7,695,363, comparée avec 1887. Cette diminution a été en grande partie causée par la réduction des importations de marchandises de coton et de laine, et parce que le droit sur le charbon anthracite a été enlevé. Il y a eu une augmentation de \$5,697,757 dans les marchandises exemptes de droits, en conséquence de l'addition du charbon anthracite à la liste des marchandises exemptes de droits, et une autre augmentation de \$1,643,254 dans les importations de monnaies et de lingots. Parmi les articles sujets aux droits de douane, les principales augmentations ont été dans les importations de grains et de sucre de toutes sortes, provisions, cuivre rouge, montres, café et épices. Les principales diminutions ont été dans les marchandises de coton, (ces importations diminuent chaque année), de laine, de lin, de chanvre et de jute ; dans le fer et l'acier, ainsi que dans les articles en cuir, animaux vivants, voitures et parties de voitures.

Parmi les marchandises exemptes de droits, l'augmentation la plus considérable a été dans le charbon anthracite ; il y a aussi eu des augmentations dans le poisson de Terre-neuve, le bois de construction, la laine et les déchets de coton, la soie non manufacturée, le tabac en feuilles et le café vert, tandis que les principales diminutions ont été dans les billots et le bois rond, les animaux pour l'amélioration de la race, les peaux vertes, la laine non manufacturée et le thé.

Consommation par province.

208. Le tableau suivant donne la valeur des articles entrés pour la consommation (ceux sujets aux droits étant distingués de ceux qui en sont exempts) dans chaque province en 1888, et le total des droits de douane perçus sur ces articles :—